

## Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 9 septembre 2016

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean-Paul ROY, Frédéric SIGNORI.

Absente non excusée : Françoise MARTIN

Secrétaire de séance : Sabrina CHAPUIS.

La séance est ouverte à 20h39.

### 1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

2/ Referendum local : Le Maire annonce aux élus que certaines personnes, opposées au projet de chicane sur le haut de la rue du Baccu, remettent récemment en cause son intégrité. Une réunion a eu lieu le vendredi 26 août entre trois agriculteurs, le premier adjoint et le maire afin de trouver un arrangement permettant à ces personnes d'avoir accès à leurs terrains. Au cours de cette réunion le Maire a été violemment pris à partie par un agriculteur, rendant difficile la sérénité des débats. Après avoir été insulté, il a été reproché au Maire de vouloir créer une chicane uniquement pour son intérêt personnel. Le Maire rappelle aux élus qu'il s'est toujours efforcé de respecter l'intérêt général et que les actions entreprises par le Conseil Municipal ont toujours eues pour objectif de répondre aux attentes des habitants. Afin de faire cesser ces attaques inadmissibles, le Maire propose de soumettre la création de cette chicane à un referendum local. Cette initiative citoyenne inédite à Etrepigny permettrait, quelque soit le résultat du vote, de faire taire cette rumeur malsaine qui sinon risque de s'intensifier. Un débat très nourri s'ensuit entre les élus sur l'efficacité d'une telle démarche. Plusieurs élus s'opposent à la réalisation du referendum de peur que cela crée une nouvelle guerre de clocher. Le Maire insiste sur le fait que les élus ne doivent pas avoir peur de soumettre une question importante aux habitants. Il explique que le referendum local est un bon outil de démocratie participative et que cela ne représente en aucun cas une fuite ou une peur d'assumer ses responsabilités d'élu. La loi permet à une collectivité locale d'organiser un referendum local sur un sujet qui relève de son domaine de compétence. Il est demandé au Conseil de prendre une délibération pour l'organisation de ce referendum. La question qui serait posée est « oui » ou « non » à la création d'une chicane en haut de la rue du Baccu. Après avoir délibéré, le Conseil vote à la majorité (3 contre, 7 pour) l'organisation de ce referendum. Le Préfet, après avoir vérifié si la question posée par referendum concerne ou pas un domaine de compétence de la commune, donnera (ou non) son accord dans un délai de 10 jours. Ensuite si le referendum est accepté, ce dernier ne devra pas être réalisé avant un délai de deux mois minimum à partir de la date de la délibération du Conseil. Il est décidé par le Conseil d'organiser ce referendum le dimanche 13 novembre 2016. Auparavant les électeurs auront à disposition un document expliquant les tenants et les aboutissants sur ce projet de chicane. Ce document devra être le plus clair possible, sans orientation partisane, permettant ainsi aux électeurs de prendre une décision sereine.

3/ Délibération sur le tarif de location de la salle des associations : Il est proposé au Conseil de prendre par délibération un nouveau tarif pour cette salle concernant uniquement les personnes extérieures à Etrepigny. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité le prix de 60€ pour la location de la salle des associations aux personnes extérieures à la commune.

4/ Un nouveau frigo pour la salle des fêtes : Il est demandé au Conseil de délibérer sur le remplacement de l'ancien frigo. Le Conseil décide à l'unanimité d'acheter un frigo professionnel pour un montant de 896,10€ HT.

#### 5/ Questions diverses :

- Une convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes (local et éléments de cuisines) sera signée entre la commune et l'association « proximi-miam ».
- Le troisième devis pour les travaux de colmatage des fuites du toit de l'église est toujours attendu par le Conseil. Dès que ce devis sera obtenu, un courrier sera envoyé par le Maire à ses collègues de Plumont et de La Bretenière afin d'envisager ou non ces travaux.
- Le jury du concours des maisons fleuries s'est réuni le 30 août 2016 pour apprécier les floraisons de 10 participants. La remise des prix aura lieu le 11 novembre après la cérémonie officielle et avant le repas des anciens.
- Le contrat de déneigement réalisé par M PIZARD Xavier est reconduit de manière tacite pour l'hiver 2016/2017.
- La réalisation d'une barrière de façon artisanale pour la route forestière est évoquée. M le Maire soulève le problème de sécurité. Les renseignements seront pris auprès de l'ONF.

La séance est levée à 22h43.